

CÔTOYER L'ITINÉRANCE

Questions et réponses concernant la Halte du Partage

La Halte du Partage est un service d'halte-répit géré par l'organisme Partage Notre-Dame. Elle permet d'accueillir jusqu'à 20 personnes vivant en situation d'itinérance, hommes et femmes, dans un cadre bienveillant et sécuritaire. En attendant de trouver un lieu permanent, la halte a été aménagée temporairement dans le sous-sol du Centre communautaire Richard-Goulet (CCRG).

Halte du Partage

Sous-sol du CCRG

170, rue Saint-Antoine Nord, Granby

L'entrée des visiteurs située à l'arrière de l'immeuble via la rue St-Jean

Heures d'ouverture (365 jours par année)

Lundi au vendredi : 22h à 9h

Fin de semaine : vendredi 22h à lundi 9h



Offre de service

Questions	Réponses
Qu'est-ce qu'une halte-répit?	La Halte du Partage est un endroit pour se mettre à l'abri des intempéries, prendre un breuvage chaud et une collation. Ni un logement ou un hébergement, la halte-répit offre toutefois aux personnes vivant dans la rue la possibilité de se reposer sur une chaise longue.
À qui s'adresse la halte-répit?	Aux personnes en situation de très grande précarité qui à un moment ou à un autre n'ont pas accès à un toit pour s'abriter. Il n'y a pas de profil type, car chaque parcours de vie est différent et les chemins menant à l'itinérance sont multiples et complexes.
Quelles sont les heures d'ouverture de la halte-répit?	La date d'ouverture officielle de la Halte du Partage est le 16 décembre 2024. L'objectif est de la maintenir ouverte 365 jours par année : <ul style="list-style-type: none">• Lundi au vendredi : 22h à 9h• Fin de semaine : vendredi 22h à lundi 9h
Y a-t-il des frais pour accéder au service?	Non. L'accès à la halte est totalement gratuit.

➤ Offre de service (suite)

Questions	Réponses
Pourquoi offrir une halte-répit plutôt que des lits en hébergement ou des logements adaptés?	La Halte du Partage est un service <u>complémentaire</u> aux ressources en hébergement et aux autres options de logement. C'est une alternative sécuritaire aux personnes qui autrement n'auraient pas d'autres choix que de dormir dehors. La halte-répit vise aussi à limiter les situations où des personnes vulnérables sont exploitées en échange d'un toit.
On parle d'un site temporaire au CCRG, pour combien de temps et est-ce qu'un lieu permanent a été identifié?	Le site permanent pour la halte-répit n'a pas été identifié à ce jour, mais le processus est en cours. Une analyse sur la base de critères bien précis devra permettre d'identifier la meilleure solution possible. Le processus d'identification sera aussi plus ou moins long en fonction des opportunités qui se présenteront. Il est prévu que la halte temporaire demeure au CCRG jusqu'à la fin de ce processus.
Qui s'occupe d'animer le service de halte-répit?	Deux intervenants du Partage Notre-Dame sont présents en tout temps sur le site. Ils sont soutenus par une coordination clinique pour démêler certaines situations plus complexes. La coordination clinique assure également les liens avec les équipes de jour du Partage Notre-Dame ainsi qu'avec les organisations partenaires.
Est-ce que l'on peut passer plusieurs jours consécutifs à la halte-répit?	Il n'y a pas de limite aux nombres de fois qu'une personne peut visiter la halte. Par contre, le processus d'admission est répété chaque jour.
Est-ce que la consommation (alcool, drogues) est permise dans la halte-répit?	Aucune consommation (alcool, drogues) ou vente n'est tolérée. Ni à l'intérieur de la halte-répit ni sur le terrain extérieur. Une personne qui aura consommé sera toutefois accueillie pourvu qu'elle respecte le code de conduite.
Que se passe-t-il si la halte-répit est au maximum de sa capacité d'accueil (20 personnes)?	Normalement la capacité d'accueil devrait être suffisante, mais si ce n'est pas le cas, un système de rotation est possible. Au besoin, des mesures exceptionnelles pourraient aussi être mises en place selon la météo (ex. : canicule, grands froids, etc.)
Que se passe-t-il si le comportement d'une personne l'amène à être expulsée de la halte-répit?	La personne doit quitter les lieux. Elle pourra être réadmise le lendemain seulement. Si la personne refuse de collaborer, le service de police pourra intervenir au besoin.

➤ Offre de service (suite)

Questions	Réponses
Où vont les personnes en situation d'itinérance les jours de semaine après la fermeture de la halte à 9h?	Le Partage Notre-Dame ouvre ses portes à compter de 9h30 du lundi au vendredi.

➤ Sécurité et propreté

Questions	Réponses
Quelles sont les mesures mises en place pour renforcer la propreté aux abords du site?	Chaque matin à 9h, l'équipe de la halte-répit effectue un ménage du site. L'installation d'un conteneur à déchets supplémentaire et d'un contenant pour la récupération de seringues usagées est prévue aux abords du site.
Quelles sont les mesures mises en place pour sécuriser le voisinage?	Les patrouilleurs du service de police de Granby effectueront des patrouilles aux abords de la halte-répit, avant l'ouverture et après la fermeture. Durant les heures d'ouvertures, l'équipe d'intervenants de la halte est en communication directe avec les équipes de patrouille afin d'assurer une réponse rapide en cas de besoin.

➤ Gestion des enjeux de cohabitation sociale

Questions	Réponses
Que peuvent faire les résidents qui vivent des enjeux particuliers en lien avec les activités de la halte-répit?	La collecte des rétroactions (observations et plaintes) en lien avec la halte se fait via le Formulaire portant sur les enjeux en matière d'itinérance sur le site web de la Ville de Granby. S'il s'agit d'une urgence, il faut communiquer avec le 911. Une série de rencontres mensuelles de "bon voisinage" est organisée par le Partage Notre-Dame en collaboration avec la Ville de Granby. Ouvertes à tous, ces rencontres ont pour but d'échanger avec les citoyens et mieux comprendre les enjeux vécus. Le calendrier des rencontres "Bon voisinage" sera disponible prochainement.
Qui aura la responsabilité de gérer les enjeux de cohabitation sociale?	C'est à un comité de pilotage formé du Partage Notre-Dame et des partenaires du projet que revient la responsabilité de développer des solutions et réponses aux enjeux qui seront identifiés en cours de route.